

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 1^{er} septembre 2015 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
André Morin, maire de Grosses-Roches

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur André Morin, maire de Grosses-Roches. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
 - 2- Adoption de l'ordre du jour;
 - 3- Développement local et régional :
 - 3.1 Comité d'investissement;
 - 3.2 Mandat à madame Hamy Mama pour fins d'autorisation de moratoires;
 - 3.3 Renouvellement de l'abonnement du Gestionnaire de Prêts Margill;
 - 3.4 Mesure Soutien au travail autonome (STA) – Adhésion au dépôt direct – désignation de la personne responsable du compte;
 - 4- Vivre, agir et vieillir en santé au Bas-Saint-Laurent, réalités et perspectives – 2^e Grand rendez-vous des partenaires, le 1^{er} octobre 2015 à Rimouski;
 - 5- Colloque annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), le 10 septembre 2015 à Sainte-Érène;
 - 6- Séminaire annuel de la corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), les 17 et 18 septembre 2015 à Bécancour;
 - 7- Autorisation paiement Télécommunications de l'Est – Déménagement – Système téléphonique;
 - 8- Varia;
 - 9- Période de questions;
 - 10- Fermeture de la séance.
-

RÉSOLUTION 442-09-15

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif présents forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants au point *Varia* et en laissant celui-ci ouvert :

- Varia a) « Colloque automne 2015 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), les 21, 22 et 23 octobre 2015 à Baie-Saint-Paul »;
- b) « Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) »;
- c) « CAUREQ, le 20 novembre 2015 à Matane ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 443-09-15

MANDAT À MADAME HAMY MAMA, ANALYSTE FINANCIÈRE, POUR FINS D'AUTORISATION DE MORATOIRES – DOSSIERS FLI

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif de la MRC sont informés que des promoteurs font à l'occasion des demandes pour l'obtention d'un moratoire pour le versement de mensualités en lien avec une créance avec la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise madame Hamy Mama, analyste financière de la MRC, à autoriser, après analyse de la situation du promoteur, un moratoire d'un maximum de trois (3) mois, pour le remboursement de mensualités en lien avec un prêt accordé dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 444-09-15

RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT DU GESTIONNAIRE DE PRÊTS MARGILL

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement de l'abonnement du Gestionnaire de Prêts Margill pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016 pour un montant de 667,50 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce logiciel est utilisé pour la gestion des prêts accordés dans le dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement de l'abonnement du Gestionnaire de Prêts Margill pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016 pour un montant de 767,46 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 445-09-15

MESURE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA) – ADHÉSION AU DÉPÔT DIRECT – DÉSIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU COMPTE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 244-05-15 en lien avec une entente à conclure avec Emploi et Solidarité sociale Québec et la MRC de La Matanie pour la Mesure de soutien aux travailleurs autonomes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 271-06-15 autorisant la demande de code d'enregistrement pour le Service en ligne des intervenants externes avec Emploi et Solidarité sociale Québec et désignant les personnes suivantes comme suit :

- M^{me} Line Ross, à titre de Gestionnaire et Responsable principal Sécurité;
- M^{me} Nancy Desrosiers, à titre de Responsable auxiliaire Sécurité;

CONSIDÉRANT QU'à titre de partenaire, il y a lieu d'adhérer au dépôt direct et de désigner le ou les responsables du compte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise l'adhésion au dépôt direct pour le Service en ligne des intervenants externes avec Emploi et Solidarité sociale Québec et désigne les personnes suivantes, responsables du compte :

- M^{me} Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière;
- M^{me} Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer tous les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 446-09-15

VIVRE, AGIR ET VIEILLIR EN SANTÉ AU BAS-SAINT-LAURENT, RÉALITÉS ET PERSPECTIVES – 2^E GRAND RENDEZ-VOUS DES PARTENAIRES, LE 1^{ER} OCTOBRE 2015 À RIMOUSKI

CONSIDÉRANT l'invitation de la Conférence régional des éluEs, du Centre intégré de santé et de services sociaux et de la Table de concertation des personnes âgées du Bas-Saint-Laurent au 2^e Grand rendez-vous des partenaires sous le thème « *Vivre, agir et vieillir en santé au Bas-Saint-Laurent* », le 1^{er} octobre 2015 à Rimouski;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches, monsieur Jérôme Landry, maire de Matane, madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC, ainsi que madame Vanessa Caron, conseillère en développement rural et responsable du dossier MADA, à représenter la MRC de La Matanie au 2^e Grand rendez-vous des partenaires sous le thème « *Vivre, agir et vieillir en santé au Bas-Saint-Laurent* », le 1^{er} octobre 2015 à Rimouski;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacements sur présentation des pièces justificatives, le covoiturage étant privilégié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 447-09-15

COLLOQUE ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ), LE 10 SEPTEMBRE 2015 À SAINTE-IRÈNE

CONSIDÉRANT l'invitation de l'Association des directeurs municipaux du Québec, zone 12, au colloque annuel 2015, le 10 septembre 2015 à Sainte-Érène;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses d'inscription au montant de 75 \$ (incluant le matériel didactique et le repas du midi) pour la participation de madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, au colloque annuel de la zone 12 de l'Association des directeurs municipaux du Québec, le 10 septembre 2015 à Sainte-Érène ainsi que le remboursement des frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 448-09-15

SÉMINAIRE ANNUEL DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ), LES 17 ET 18 SEPTEMBRE 2015 À BÉCANCOUR

CONSIDÉRANT le Séminaire annuel de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) qui aura lieu les 17 et 18 septembre 2015 à Bécancour;

CONSIDÉRANT l'intérêt de déléguer madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière et responsable du transport et de l'évaluation foncière, afin de participer à ce séminaire en lien avec son travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Nancy Desrosiers, à participer au Séminaire annuel de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) qui aura lieu les 17 et 18 septembre 2015 à Bécancour;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription totalisant 490 \$ plus les taxes, incluant les ateliers, la documentation, les pauses-santé, les dîners et le coquetel du 17 septembre 2015, ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 449-09-15

AUTORISATION PAIEMENT – TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST – DÉMÉNAGEMENT – SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE

CONSIDÉRANT la prise en charge du mandat de développement local et régional par la MRC de La Matanie et les dispositions de la Loi 28 en lien avec les Centres locaux de développement;

CONSIDÉRANT l'organisation du service de développement économique par la MRC et la réorganisation des bureaux, notamment le transfert des équipements et le raccordement des systèmes téléphoniques et informatiques;

CONSIDÉRANT la facture #161809 de Télécommunications de l'Est concernant la mise en place et le raccordement des systèmes téléphoniques au montant de 3 879,35 \$ plus les taxes applicables, correspondant à la proposition initiale;

CONSIDÉRANT la facture #161810 de Télécommunications de l'Est concernant la mise en place et le raccordement des systèmes téléphoniques au montant de 665,11 \$ plus les taxes applicables, correspondant aux travaux additionnels requis pour le fonctionnement, l'ajout d'appareils, la vérification des caméras du 3^e étage et la fourniture de câbles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le paiement à Télécommunications de l'Est des factures #161809 et #161810 concernant la mise en place et le raccordement des systèmes téléphoniques aux montants de 4 460,29 \$, taxes incluses, et de 764,71 \$, taxes incluses, pour un total de 5 225,00 \$, à même le budget du développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

- a) « Colloque automne 2015 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), les 21, 22 et 23 octobre 2015 à Baie-Saint-Paul »;
- b) « Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) »;
- c) « CAUREQ, le 20 novembre 2015 à Matane ».

RÉSOLUTION 450-09-15

COLLOQUE D'AUTOMNE 2015 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ), LES 21, 22 ET 23 OCTOBRE 2015 À BAIE-SAINT-PAUL

CONSIDÉRANT le colloque d'automne 2015 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu les 21, 22 et 23 octobre 2015 à Baie-Saint-Paul;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Line Ross, directrice générale de la MRC de La Matanie, à participer au colloque d'automne 2015 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu les 21, 22 et 23 octobre 2015 à Baie-Saint-Paul;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription totalisant 459,90 \$ incluant les taxes, les pourboires, les déjeuners, les dîners et le souper du 22 octobre 2015, ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

Le préfet et la directrice générale expliquent les modalités administratives du programme, notamment le fait que les frais d'administration encourus pour la gestion du PADF ne sont pas admissibles et qu'il s'agit d'un transfert de responsabilités du MFFQ. Les membres du comité administratif conviennent de mandater le préfet, monsieur André Morin, afin de poursuivre les représentations au plan politique pour dénoncer cette situation.

RÉSOLUTION 451-09-15

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2015-006

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement local et régional (développement économique) de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier #DLR-2015-006 et la présentation aux membres du comité par l'analyste financière de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet au montant de 615 000 \$ respecte les critères du plan d'investissement;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères d'admissibilité et d'analyse attribués à la politique du Fonds d'accompagnement aux entreprises (FAE) et du Fonds local d'investissement (FLI) dans leur volet démarrage;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs ont démontré leur connaissances du secteur d'activités et le caractère valorisant et identitaire du projet pour le territoire de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2015-006, comme suit :

D'autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) de 25 000 \$, volet démarrage, au taux de TP + 3,5, sur 2 ans;

D'autoriser une subvention du Fonds d'accompagnement aux entreprises (FAE) de, volet démarrage, de 5 000 \$ par an sur deux ans, soit un total de 10 000 \$ sous forme de contribution non remboursable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 452-09-15

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DOSSIER #DLR-2015-007 – PROPOSITION DOSSIER FLI-09-094

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier #DLR-2015-007 et la présentation aux membres du comité par l'agente de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT le jugement rendu le 2 juillet 2015 en faveur du créancier hypothécaire qui est devenu propriétaire de l'immeuble faisant l'objet d'un prêt octroyé par le CLD;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de remboursement du prêt FLI-09-094, suite audit jugement, les débiteurs n'étant plus propriétaires du bien;

CONSIDÉRANT le solde du prêt FLI-09-094 au montant de 13 601,61 \$ et la proposition de remboursement au montant de 6 751,26 \$;

CONSIDÉRANT QU'advenant que la proposition ne soit pas acceptée par chacun des créanciers, les débiteurs peuvent s'adresser à un syndic de faillite et faire une proposition concordataire à tous les créanciers, conforme à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, et le risque de réduire la proposition de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif / investissement acceptent la proposition de remboursement au montant de 6 751,26 \$ et autorise une quittance complète générale et finale au prêt FLI-09-094;

QUE la directrice générale soit et est autorisée à signer les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 453-09-15

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DOSSIER #DLR-2015-008

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier #DLR-2015-008 et la présentation aux membres du comité par l'agente de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT le projet au montant de 32 524 \$ et la demande d'aide financière au montant de 27 732 \$ sous forme de contribution non remboursable;

CONSIDÉRANT la nature du projet, la capacité de l'organisation, les disponibilités budgétaires du Fonds d'accompagnement des entreprises (FAE) et la recommandation défavorable suite à l'analyse du dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif / investissement refuse le financement pour le dossier #DLR-2015-008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 454-09-15

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2015-009

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier #DLR-2015-009 et la présentation aux membres du comité par l'agente de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet au montant de 14 595 \$ respecte les critères d'admissibilité du Fonds d'accompagnement des entreprises (FAE) dans le volet diversification économique;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à un critère spécifique du PALÉE qui est de stimuler la vitalité culturelle;

CONSIDÉRANT les retombées économiques dans la MRC de La Matanie par la tenue d'un événement culturel majeur;

CONSIDÉRANT la mobilisation et l'animation dans la MRC de La Matanie en lien avec le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2015-009, comme suit :

D'autoriser une subvention du Fonds d'accompagnement aux entreprises (FAE) de 2 000 \$, volet diversification économique, sous forme de contribution non remboursable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 455-09-15

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 16 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet
André Morin

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line ROSS, M.B.A.

Je, soussigné, André Morin, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
André Morin*